

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
VILLE DE BARKMERE



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 208 Règlement sur le taux de taxe général

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Barkmere

Que lors de sa session spéciale tenue le 12 décembre 2009, le Conseil a adopté un règlement portant le numéro 208 intitulé "Règlement sur le taux de taxe général, pour couvrir le déficit d'exploitation de 2009 et les évaluations des chemins Duncan et des Jésuites pour 2010" établissant les taux des taxes pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2010. Ce règlement est affiché au bureau de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 18^{ième} jour du mois de janvier 2010.

Johanne Courte
Greffière